

École primaire de Lacenas  
 706 Grand' rue  
 69 640 LACENAS  
 Tel: 09 66 91 34 49  
 Mail: [ce.0691097t@ac-lyon.fr](mailto:ce.0691097t@ac-lyon.fr)

**Procès-verbal du 1<sup>er</sup> conseil d'école**  
**07/11/2019**

**Présents :**

<b>Les enseignants de l'école</b>	Mme Gaëlle PERRETTE (enseignante) M. Rodolphe HODIEUX (directeur) Mme Nadine MEYNIER (enseignante) Mme Clémence GARCON (enseignante)
<b>Les représentants de la mairie</b>	
<b>Les représentants des parents d'élèves</b>	M <sup>me</sup> Béatriz GOULLARD M <sup>me</sup> Morgane GALOIS M <sup>me</sup> Émilie SAUVAGEOT M <sup>me</sup> Sophie AFRESNE
<b>Le personnel municipal</b>	M <sup>me</sup> Allyson BUSI (ATSEM) M <sup>me</sup> Maryline CONTOLI (ATSEM) M <sup>me</sup> Chrystèle SEPRESZ (Adjointe d'animation)
<b>Déléguées départementales de l'éducation nationale</b>	M <sup>me</sup> Dominique TRICAUD (DDEN) M <sup>me</sup> Marie-Thérèse DESBONNE (DDEN)
<b>AVS/EVS</b>	

Absents et excusés :

M. Georges GREVOZ (Maire de LACENAS)  
 M<sup>me</sup> Viviane COURBIERE (Conseillère municipale)  
 M<sup>me</sup> Caroline CHAPELLE (Conseillère municipale)

Points à traiter	Développement	Commentaires du conseil
<b>Horaire du conseil d'école</b>	Prochains conseils d'école : Jeudi 13 février 2020 à 18h30 Jeudi 11 juin 2020 à 18h30	
<b>Organisation pédagogique 2019/2020</b> <i>Le personnel de l'école</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <u>Personnel Education nationale :</u> 4 classes avec 4 enseignants titulaires :               <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Classe 1 : Mme Clémence GARCON (PS/MS)</li> <li>✓ Classe 2 : Mme Nadine MEYNIER (GS/CP)</li> <li>✓ Classe 3 : M. Rodolphe HODIEUX (CE1/CE2) avec Mme Emilie ROSSI le vendredi (jour de décharge de direction)</li> <li>✓ Classe 4 : Mme Gaëlle PERRETTE (CE2/CM1/CM2)</li> </ul> </li> <li>✓ Claire GAUDINOT est AESH et accompagne dans son travail une élève de l'école.</li> <li>➤ <u>Personnel municipal</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nadia Léonard s'occupe de l'entretien des locaux ainsi que du service de cantine et des NAP.</li> <li>✓ Mme BROCHARD assure l'entretien des classes les lundis, jeudis et vendredis.</li> <li>✓ Mmes Alyson BUSI et Maryline CONTOLI sont affectées sur le poste d'ATSEM dans la classe 1 des PS MS.</li> </ul> </li> </ul>	

	✓ Mme Chrystèle Seprez est affectée le matin de 9h00 à 11h30 dans la classe 2 des GS/CP. Elle est aussi responsable de la gestion de la cantine et des garderies. Elle accueille les enfants dès 7h30 le matin et jusque 18h30 le soir.		
<b>Effectifs et répartition des élèves</b>	✓ Le jour de la rentrée 2019 : 90 enfants inscrits et présents le jour de la rentrée. ✓ Répartition rentrée 2019 <ul style="list-style-type: none"> <li>• Classe 1 : 11 PS 14 MS = 25</li> <li>• Classe 2 : 9 GS 13 CP = 22</li> <li>• Classe 3 : 14 CE1 8 CE2 = 22</li> <li>• Classe 4 : 9 CE2 8 CM1 4 CM2 = 21</li> </ul> L'école a accueilli au mois de septembre 6 élèves issus des gens du voyage. Aujourd'hui : 90 enfants :		
<b>Les rythmes scolaires</b>	Rythmes scolaires : Lundi-mardi-jeudi-vendredi de 8h20 à 11h30 et de 13h20 à 16h30. Inchangés depuis la rentrée 2018.		
<b>Le projet d'école 2016/2020</b>	Parcours maternelle (uniquement pour les écoles maternelles)	Consolidation de la relation école-famille. Construire une école où les enfants vont apprendre ensemble et vivre ensemble. Maîtrise des compétences nécessaires pour être « élève ».	Des points à soumettre au projet d'école pour les prochaines années :  <u>DDEN</u> : Devenir citoyen, l'égalité filles/garçons.  <u>Parents d'élèves</u> : Coopération intergénérationnelles.  Coopération entre petits et grands de l'école.  Protection de l'environnement.(semaines à thème).  Boite à livres dans les classes.
	Parcours de réussite scolaire (uniquement pour les écoles élémentaires)	Améliorer la maîtrise de la lecture (déchiffrage et compréhension) Renforcer la maîtrise du calcul mental.	
	Parcours citoyen et éco-citoyen	Renforcer l'esprit collaboratif entre les élèves.	
	Parcours d'éducation artistique et culturelle	Développer une culture et une sensibilité artistique commune. Proposer aux élèves une grande diversité de pratiques et de domaines artistiques.	
<b>Les projets d'actions déjà réalisés</b>	✓ Visite du parc de la tête d'or, classe 2 et 3, le 19/9/19 ✓ Journée sportive le 26/9/19. Toutes les classes. ✓ Sortie au théâtre de Villefranche : Le 17/10/19. Classe 3 pour assister au spectacle « Le chaperon louche »		
<b>Les projets d'actions envisagés</b>	✓ Visite créative au musée Paul Dini le 25/06/20. Classes 2 et 3. ✓ Spectacle au théâtre de Villefranche pour la classe 4 le 20/12/19.		

	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Venue de la troupe de théâtre des 3 chardons pour les classes 1 et 2 le 16/4/20.</li> <li>✓ Spectacles à l'auditorium de Villefranche pour les classes 3 et 4 Les 20/12/19 et 20/3/20</li> <li>✓ Exposition arts visuels 17/4/20.</li> <li>✓ Venue de l'infirmière scolaire dans toutes les classes pour évoquer la nutrition, la santé bucco-dentaire en cycle 1 et 2, les gestes de premiers secours et l'éducation à la sexualité pour les élèves de CM1-CM2.</li> <li>✓ Spectacle de fin d'année le 27 juin 2020</li> <li>✓ Rencontre sportive et pique-nique le 2/7/20</li> <li>✓ 14/4/20 : 14 avril 20 : Visite à la ferme classe 2 et 4</li> <li>✓ Découverte du cycle de vie des poussins.</li> <li>✓ Visite à Saint Etienne, musée de la mine. Classe 4 en mai 2020.</li> <li>✓ Visite de l'ambassadrice du tri dans les classes 1 à 3.</li> </ul>	
<b>Les exercices de sécurité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Les PPMS mise en sureté-confinement et PPMS intrusion ont été mis à jour.</li> <li>✓ Exercice « incendie ». 20/9/19 : évacuation sans problème. Tous les enfants de l'élémentaire étaient en rangs sur le terrain de sport en 2 min. Les élèves de la classe 1 qui étaient en train de se chauffer lors du déclenchement du signal étaient en place, à l'extérieur, en 6 minutes.</li> <li>✓ Exercice confinement. Le 27/09/18. RAS.</li> <li>✓ Exercice « attentat-intrusion ». 4/10/19. Les classes 3 et 4 sont restées confinées 10 minutes. Les classes 1,2 ont réalisé une évacuation silencieuse. La classe 1 n'a pas entendu le 1<sup>er</sup> signal car elle était en salle de motricité. Les rideaux ne sont pas descendus au 1<sup>er</sup> essai. Il a été difficile d'obtenir le silence avec les élèves les plus jeunes. Le signal d'alerte sera désormais relayé par tous ceux qui l'entendront afin d'alerter les autres. Si cela n'est pas suffisant, il faudra sans doute trouver un autre système d'alerte. D'autre part, les élèves confinés resteront assis à leur bureau, bras croisés sur leur table pour privilégier leur silence.</li> <li>✓ Les PPMS « risque majeur » et « attentat intrusion » ont été mis à jour au mois de septembre/octobre.</li> </ul>	
<b>Les évaluations CP et CE1</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Les élèves de CP et CE1 ont passé des évaluations diagnostiques standardisées en début d'année. Ces dernières ont permis de cibler rapidement les points forts et les points faibles des élèves. Les résultats sont communiqués aux parents individuellement.</li> </ul>	
<b>Aménagements matériels</b>	<p>Aménagement réalisés depuis le dernier conseil.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Réfection des toilettes du RDC. (en cours). Nous n'avons pas d'information sur la suite des travaux à venir.</li> </ul> <p>Autres aménagements demandés.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Structure de cour pour la maternelle.</li> <li>✓ Solution pour problème de terre à gauche des escaliers menant au terrain de sport.</li> </ul>	
<b>Le règlement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Le règlement départemental académique est toujours</li> </ul>	

<b>intérieur de l'école</b>	<p>en vigueur. Il s'applique à toutes les écoles du département, et s'ajoutent à celui-ci les alinéas spécifiques à l'école de Lacenas (voir annexe 1)</p> <p>✓ Lecture, validation ou amendement de l'annexe 1</p>	
<b>Simplification des élections des représentants de parents d'élèves.</b>	<p>✓ Un nouvel arrêté au journal officiel donne la possibilité de simplifier l'élection des représentant de parents d'élèves en permettant un vote exclusivement par correspondance. Cela simplifierait la procédure et éviterait à un parent de tenir le bureau toute une matinée. Débat. Vote.</p>	<p>Vote en faveur de la simplification à l'unanimité.</p>
<b>Questions diverses</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en sécurité du muret de la cour. (angles saillants inquiétants)</li> <li>- Budget école 2020</li> <li>- Une demi-journée de ramassage des déchets avait été organisée avec la mairie de Lacenas au printemps 19. Cela sera-t-il reconduit ?</li> <li>- Les classes seront elles invitées à faire des plantations dans le jardin de la biodiversité au printemps 2020.</li> </ul> <p>Questions des parents d'élèves :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Reconduction de RPC : Une consultations des usagers auraient été souhaitable.</li> <li>- Une meilleure signalisation de l'école et une meilleure sécurisation des accès à l'école sont souhaitables (trottoir inexistant à certains endroits)</li> <li>- Le chauffage dans la garderie le matin à 7h30 et le soir à 18h00 est souvent insuffisant. Il conviendrait de mieux le régler.</li> </ul>	<p>-</p>

École primaire publique de Lacenas, 706 grand'rue, 69 640 Lacenas

Tel : 09.66.91.34.49 courriel : [ce.0691097t@ac-lyon.fr](mailto:ce.0691097t@ac-lyon.fr)

## **RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE 2019-2020**

Voté en conseil d'école le 7/11/19

Application du règlement départemental de l'inspection académique du Rhône. A ceci s'ajoutent des spécificités à l'école de Lacenas.

### **FRÉQUENTATION ET OBLIGATIONS SCOLAIRES**

#### **Fréquentation**

- L'instruction est obligatoire pour tous les enfants, français et étrangers, à partir de 3 ans et jusqu'à l'âge de 16 ans révolus. Les parents peuvent choisir de scolariser leur enfant dans un établissement scolaire (public ou privé) ou bien d'assurer eux-mêmes cette instruction.
- Les enfants malades ne doivent pas venir à l'école.

#### **Absences**

- En cas d'absence non prévue, envoyer si possible un message à l'école avant 8h20.
- Toute absence doit être justifiée par un mot daté et signé des parents et l'école doit en être informée dès que possible. Un justificatif écrit des parents sera exigé au retour de l'enfant.

#### **Maladies.**

- Toute maladie contagieuse d'un enfant doit être signalée immédiatement, un certificat est exigé pour la reprise de la classe. Maladies à éviction scolaire obligatoire : Coqueluche, diphtérie, dysenterie, gale, hépatite A, impétigo, scarlatine, méningite A, oreillon (parotidite), poliomyélite, rougeole, grippe, teigne, tuberculose.
- Aucun membre du personnel n'est autorisé à laisser un enfant prendre un médicament. Contacter le directeur pour établir un PAI (projet d'accueil individualisé) pour la prise de médicaments pendant les heures scolaires.

### **RELATIONS PARENTS/ENSEIGNANTS**

- Les enseignants et les familles se doivent un respect réciproque, excluant tout comportement, parole ou geste blessants.
- Les enseignants peuvent recevoir les parents sur rendez-vous.

### **HORAIRES ET AMÉNAGEMENT DU TEMPS SCOLAIRE**

Rythmes scolaires : Lundi-mardi-jeudi-vendredi de 8h20 à 11h30 et de 13h20 à 16h30.

Pour la maternelle : **Entrées** de 8h20 à 8h30 et de 13h20 à 13h30 **dans la classe.**

**Sorties** de 11h20 à 11h30 et de 16h20 à 16h30 **dans la classe.**

Pour l'élémentaire : **Entrées** de 8h20 à 8h30 et de 13h20 à 13h30 **dans la cour.**

**Sorties** à 11h30 et 16h30 **au portail**

- Les enfants ne doivent pas pénétrer dans l'école en dehors des heures fixées.
- Après 11h30 ou 16h30 les élèves inscrits sont confiés à la garderie. En cas de retard des parents, les enseignants emmèneront les enfants non inscrits à la garderie.
- Les enfants de maternelle doivent être conduits en classe par un adulte. Ils ne peuvent quitter l'école qu'accompagnés d'un adulte nommé par les parents.
- A partir de 11h30 et de 16h30, seuls les élèves qui restent à la cantine ou à la garderie demeurent sous la responsabilité du personnel municipal.

### **VIE SCOLAIRE**

- Tout objet dangereux (cutter, couteau, briquet...) et cartes de collections sont interdits. Sont également interdits : les parapluies, ballons en cuir, balles de tennis, sucettes, bonbons, chewing-gums... ainsi que tout objet de valeur.
- L'école n'est pas responsable des pertes et vols d'objets de valeur.
- Par mesure d'hygiène, les parents contrôleront régulièrement la chevelure et signaleront la présence de poux le cas échéant.
- Une tenue correcte est demandée, visage dégagé (pensez aux serre-têtes), vêtements et chaussures adaptés aux activités scolaires (des tenues spécifiques seront demandées par les enseignants selon les besoins, en EPS par exemple).
- Du matériel scolaire est fourni à chaque enfant en début d'année. Tout matériel ou livre perdu ou détérioré doit être remplacé par les parents.
- Pour des raisons de sécurité, les portes de l'école resteront fermées durant les heures de classe. Les personnes non autorisées ne peuvent pénétrer dans l'établissement.
- Les enfants et les adultes s'engagent à respecter tous les autres enfants, le personnel de l'école et les locaux et à ne pas être violents par la parole ou par des actes.
- L'utilisation d'un téléphone mobile ou de tout autre équipement terminal de communications électroniques est interdite dans l'école et pendant toute l'activité liée à l'enseignement qui se déroule à l'extérieur de son enceinte, à l'exception des circonstances, notamment les usages pédagogiques, et des lieux dans lesquels le règlement intérieur l'autorise expressément. Cette disposition n'est pas applicable aux équipements que les élèves présentant un handicap sont autorisés à utiliser. Le téléphone portable confisqué sera conservé dans le bureau de direction et rendu aux parents de l'élève dès que possible.